**[53:A:5]**

**Affidavit supplémentaire**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussigné, [*nom*], de la/du [*cité, ville, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureur, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Le présent affidavit s'ajoute à l'affidavit que j'ai fait dans la présente instance, le [*date*]. Depuis celui-ci, j'ai appris qu'une certaine parcelle de bien-fonds, dont la façade donne sur le côté ouest de la route ..., fait l'objet d'une restriction à la construction. Je veux modifier mon premier affidavit en conséquence.

2. La restriction figure dans un acte formaliste daté du [*date*] et enregistré au bureau d'enregistrement des actes de la division d'enregistrement des actes de ... sous le numéro [*numéro*], le [*date*]. En vertu de cet acte formaliste, [*nom*] a concédé à [*nom*] la partie du lot [*numéro*] constituée, à peu de choses près, d'une bande de terrain de trois mètres située à l'extrémité nord du lot [*numéro*] et d'une bande de douze mètres située à l'extrémité sud du lot [*numéro*] suivant le plan enregistré sous le numéro [*numéro*]. La restriction figurant dans l'acte formaliste se lit comme suit :

[*énoncer le covenant restrictif*]

3. [*nom*], par un acte formaliste daté du [*date*] et enregistré sous le numéro [*numéro*] au bureau d'enregistrement des actes de la division d'enregistrement des actes de ..., a concédé à [*nom*] une parcelle de bien-fonds qui empiète sur celle qui est décrite dans l'acte formaliste de cession enregistré sous le numéro [*numéro*]. L'acte formaliste enregistré sous le numéro [*numéro*] ne contient absolument aucune restriction.

4. Par une ordonnance datée du [*date*] et enregistrée sous le numéro [*numéro*] au bureau d'enregistrement des actes de la division d'enregistrement des actes de ..., le [*date*], Monsieur le [*ou* Madame la] juge [*nom*] a ordonné la préparation d'un levé et du plan maintenant enregistré sous le numéro [*numéro*]. Le plan [*numéro*] a notamment trait aux parcelles précitées.

5. [*nom*], le cessionnaire partie à l'acte formaliste de cession enregistré sous le numéro [*numéro*], est donc devenu, en vertu du levé et du plan, le propriétaire du lot [*numéro*], selon le plan.

6. Un entrepôt est présentement situé sur le lot [*numéro*].

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.